



Recrutement en cdd et promesse d'embauche en cdi

Par **sirena**, le **08/10/2008** à **18:15**

Bonjour,

J'ai passé il y a plus d'un an un entretien d'embauche pour une structure qui n'a finalement pas obtenu les financements du poste. Après un an pendant lequel je suis resté en contact avec la structure, celle-ci m'annonce que les choses sont enfin validées, que les financements ont été obtenus et qu'elle me propose un CDI. Voilà plusieurs mois que la situation traîne, la structure me sollicite pour participer à des réunions qui sont importantes pour le projet lui-même. Moi-même en CDI je me refuse à participer à ces réunions et à me mettre dans une situation inconfortable vis-à-vis de mon actuel employeur.

De plus, le financement obtenu dans le cadre d'un projet national porté par une autre structure publique ne permet réglementairement pas à la structure de m'embaucher directement. L'embauche doit être faite par ledit porteur du projet en CDD, selon le montage financier proposée sur le projet.

Donc, mon éventuel futur employeur me propose :

- l'embauche en CDD avec une autre structure que la sienne, sur 18 mois. Il compléterait le salaire donné par cette structure publique soumise à des grilles salariales inférieures à ce qui était prévu pour mon embauche;
- la garantie par un document écrit de me prendre en CDI après ce CDD.

Personnellement je ne sais pas quelle est la valeur juridique d'un tel document. Aujourd'hui en CDI, je ne veux pas prendre de risque pour un CDD de 18 mois à peine, sur un montage qui me semble bien complexe.

Pouvez-vous me conseiller à ce sujet?

Merci.